

FORMATION INTER-ENTREPRISES 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Nom :
Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

RESPONSABLE D.R.H. - SERVICE FORMATION

Nom :
Téléphone :
Courriel :

ENTREPRISE

Raison sociale :
Effectif :
N° TVA intra-communautaire :
Code NAF :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Téléphone :

FINANCEMENT

Par un organisme de financement (j'ai besoin d'une convention de formation)

Réf. du stage + session	Date(s) et lieu du stage	Intitulé du stage	Coordonnées du participant	Prix HT* (€)
			Nom: Prénom: Courriel: Tél. port:	

* Pour les stages organisés par un partenaire, merci de libeller votre bon de commande aux noms et adresse du partenaire associé.

Les informations ci-dessus sont obligatoires et nécessaires au traitement de l'inscription. Ces informations sont collectées par INERIS formation SAS. Leur traitement a pour objet la gestion de l'inscription. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, je bénéficie à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de mes données, de limitation du traitement et d'opposition au dit traitement. Je peux exercer mes droits auprès d'INERIS formation SAS en contactant son DPO à l'adresse mél suivante : inscription_formation@ineris.fr et en justifiant de mon identité. Si j'estime, après vous avoir contactés, que mes droits sur mes données ne sont pas respectés, je peux adresser une réclamation (plainte) à la CNIL. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, rendez-vous sur notre site : www.ineris-formation.fr

Acceptez-vous qu'INERIS formation utilise vos coordonnées, pour vous informer des formations du catalogue ?

Oui Non

Cachet :

Date, Signature

À L'ADRESSE SUIVANTE

INERIS formation SAS

Parc technologique ALATA – BP2 - 60550 Verneuil-en-Halatte
Tél. : 03 44 55 65 01
Courriel : inscription.formation@ineris.fr
RCS Compiègne B 487 698 862
SIRET 487 698 862 00017 - APE 8559A

INERIS formation est référencée sur DATADOCK

La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente d'INERIS formation figurant au dos.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DURÉE DE FORMATION

Un jour de formation représente 7 heures minimum de situations pédagogiques. Les stages démarrent le premier jour à 9 heures (sauf mention contraire inscrite sur la convocation).

NATURE DES FORMATIONS

Toutes les formations présentées dans ce catalogue s'inscrivent comme des actions d'adaptation et de développement des compétences.

INSCRIPTION

Les inscriptions aux stages sont prises en compte à partir d'un document écrit que le client est invité à adresser au choix :

- en ligne sur notre site www.ineris-formation.fr,
- par courrier, adressé à INERIS formation, Verneuil-en-Halatte,
- par courriel : inscription.formation@ineris.fr

Pour ce faire, le client peut utiliser le bulletin d'inscription disponible en fin de catalogue ou bien un papier libre à en-tête, où seront précisées, dans la mesure du possible, les coordonnées précises de l'établissement, le nom du stagiaire et les références du stage (code, titre et dates).

CONDITIONS FINANCIÈRES

Tous nos prix sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer au taux de TVA en vigueur. Pour les formations inter-entreprises, exclusivement INERIS formation, les frais de repas sont offerts. Les boissons alcoolisées ne sont pas comprises et sont à la charge du stagiaire. À la fin de la formation, la facture est adressée et vaut convention simplifiée conformément aux dispositions du code du travail en matière de formation professionnelle continue. Les remises éventuelles sont applicables sur le coût pédagogique HT du stage. INERIS formation SAS est immatriculée au titre de la formation continue sous le n°22 60 02092 60 auprès de la DRTEFP d'Amiens. Si le client souhaite que le règlement soit pris en charge par un OPCA : - il s'engage à faire une demande de prise en charge auprès de son OPCA et de s'assurer que ce dernier envoie le contrat de prestation de service à INERIS formation SAS avant la formation. - il s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au client. Si INERIS formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA avant la fin de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

RESSORTISSANTS HORS UNION EUROPÉENNE (UE)

Demander à INERIS formation SAS le formulaire d'accueil des ressortissants hors UE que vous devez compléter et renvoyer 5 semaines avant le début de la formation à INERIS formation accompagné de la photocopie du passeport.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur applicable concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement est celui du lieu où se déroule le stage.

ATTESTATION DE PRÉSENCE

Une attestation de suivi de formation personnalisée est envoyée pour chaque stagiaire à l'issue de la formation au responsable de l'inscription. Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à INERIS formation d'évaluer la prestation du formateur et de cerner les attentes des clients.

ANNULATION – REPORT – SUIVI PARTIEL D'UNE FORMATION

Toute entreprise a la possibilité jusqu'à la veille d'un stage de remplacer un stagiaire défaillant par un autre en prévenant immédiatement par mail à inscription.formation@ineris.fr.

Toute annulation doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, le montant de la participation restera immédiatement exigible au titre d'indemnité forfaitaire. Toutefois si INERIS formation organise dans les 6 mois à venir une session de formation identique, une possibilité de report sera proposée dans la limite des places disponibles et l'indemnité sera affectée au coût de cette session. INERIS formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage en raison d'effectifs insuffisants ou de tout événement imprévu qui affecterait l'organisation du stage. En cas d'annulation, votre paiement vous sera renvoyé. Toute formation suivie partiellement par un stagiaire donnera lieu au paiement de la totalité de la formation.

NON RESPECT DES HORAIRES DE LA FORMATION ET/OU DÉPART ANTICIPÉ DU STAGIAIRE

Les stagiaires qui sans autorisation de leur employeur et sans motif légitime, sans prévenir le formateur ne respectent pas les horaires de la formation (arrivée, repas, après-midi, départ) échappent à la responsabilité de l'organisme de formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les modalités d'accès vous sont adressées au plus tard 10 jours ouvrés avant le début du stage avec la convocation.

STAGES ORGANISÉS DANS LES LOCAUX D'UN PARTENAIRE

Les conditions générales de vente, les modalités d'organisation et de gestion qui incombent aux clients sont celles de l'organisme partenaire.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

Tous les supports (plans, études, projets, calculs, procédés, savoir-faire, brevets...), qui sont mis en oeuvre ou mis à disposition, dans le cadre de la formation, restent la propriété exclusive d'INERIS formation. Ces supports ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord écrit et préalable d'INERIS formation. Concernant les films, le seul droit consenti est un droit d'utilisation à des fins personnelles et non commerciales. L'utilisateur ne peut reproduire, modifier, supprimer, ajouter, diffuser, distribuer ou de toute autre manière exploiter le contenu du film, en tout ou en partie, sauf autorisation préalable et écrite d'INERIS formation. Le manquement à ces règles constitue un délit de contrefaçon qui ouvre droit à INERIS formation d'exercer tous les recours dont il dispose en vertu du code de la propriété intellectuelle et des traités internationaux relatifs à la protection des droits d'auteur. Les logiciels pour lesquels une formation est dispensée en vue de leur utilisation par le stagiaire restent soumis aux droits de propriété intellectuelle de l'INERIS et ne peuvent être utilisés que dans la limite des droits concédés par le contrat de licence prévu à cet effet. Seuls les logiciels libres de droit ne sont pas soumis à ces dispositions.

RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

INERIS formation SAS est tenue à une obligation de moyens concernant la conformité de la formation dispensée aux besoins et attentes du stagiaire. INERIS formation ne saurait être tenue responsable des utilisations et mises en application effectuées par le stagiaire avec les connaissances acquises lors de la formation. En tout état de cause, si la responsabilité contractuelle d'INERIS formation devait être retenue pour des dommages prouvés et directs, la totalité de l'indemnisation éventuellement due au stagiaire ne saurait excéder le montant payé lors de son inscription.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout différend est soumis aux dispositions de la loi française. Dans toute contestation se rapportant aux prestations, les tribunaux de SENLIS (OISE/FRANCE) seront seuls compétents quels que soient les conditions d'achat et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.



QUESTIONNAIRE PRE-REQUIS RA31

Formateur installation « ATEX – Mécanique » Niveau 3-M

Nom Prénom	:
Désignation de l'entreprise	:
société ou agence	:
adresse	:
code postal - ville	:
pays	:
Téléphone	:
Fax	:
Email	:
Dates de la session de formation	:

1. Dossier de candidature :

- Pour chaque postulant, il doit contenir :

- Un *curriculum vitae* ;
- Les appréciations de stage obtenues lors de 5 sessions de formation ;
(Il n'y a aucune obligation sur le(s) thème(s) et la durée de ces sessions de formations)
- Le présent **QUESTIONNAIRE PRE-REQUIS** complété et signé
- Le questionnaire d'évaluation technique complété et signé

Tous ces documents sont à retourner par mail à
Inscription.formation@ineris.fr

2. Pré-requis :

- Disposez-vous d'une *expérience > 2 ans et ne datant pas de plus de 5 ans* dans un domaine en rapport avec l'utilisation ou la conception ou la réalisation ou la maintenance ou le contrôle de matériels/installations non-électriques (ex : machines spéciales, machines tournantes : ventilateurs, pompes, compresseurs, réducteurs, etc.):

NON

OUI

- Disposez-vous d'une *compétence théorique et technique* dans les domaines de la mécanique industrielle

NON

OUI

- Disposez-vous d'une *expérience > 2 ans et ne datant pas de plus de 5 ans* dans un domaine en rapport avec les ATEX :

NON

OUI Merci de préciser

En tant qu'exploitant / opérateur en ATEX

Conception de matériels / installations ATEX

Réalisation de matériels / installations ATEX

Maintenance de matériels / installations ATEX

Réparation de matériels / installations ATEX

Contrôles, inspections de matériels / installations ATEX

Autres interventions dans des zones à risque d'explosion :

.....

Audits / conseil dans le domaine ATEX

Évaluation de risque ATEX

Classement de zones à risque d'explosion

Rédaction d'un DRPCE

Autres :

.....

- Avez-vous déjà suivi une formation ATEX, Si OUI, de quel niveau et de quel organisme.

(Si formation autre que ISM-ATEX, joindre l'attestation de formation avec le programme suivi)

NON

OUI

ORGANISME

DUREE DE LA FORMATION

DATE DE LA FORMATION

CERTIFICATION OBTENUE

- Avez-vous déjà réalisé, au minimum, 5 sessions de formation (tous domaines, en interne ou externe) :
 - NON
 - OUI

3. Comment jugez-vous votre connaissance sur les sujets suivants ?

- **Les caractéristiques spécifiques des substances inflammables vis-à-vis du risque d'explosion (IEMS, EMI, LIE, LSE, TAI, etc...)**
 - Aucune connaissance
 - Notions
 - Connaissances théoriques
 - Connaissances pratiques
 - Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

** merci d'expliciter votre réponse en précisant votre expérience professionnelle sur le sujet.*

- **La directive 1999/92/CE**
 - Aucune connaissance
 - Notions
 - Connaissances théoriques
 - Connaissances pratiques
 - Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

* merci d'expliciter votre réponse en précisant votre expérience professionnelle sur le sujet.

▪ **La directive 2014/34/UE (anciennement 94/9/CE)**

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

Veillez expliciter votre réponse * :

* merci d'expliciter votre réponse en précisant votre expérience professionnelle sur le sujet.

▪ **Les modes de protection pour matériels non électriques :**

Mode de protection « d »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

Veillez expliciter votre réponse * :

Mode de protection « c »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

Mode de protection « k »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

Mode de protection « b »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

Mode de protection « fr »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

4. DECLARATION DU CANDIDAT :

La déclaration du candidat se rapporte également aux pièces du dossier de candidature fournies par le candidat.

Toute information erronée relative à la décision de recevabilité de la candidature peut entraîner le rejet de la candidature ou le retrait du certificat.

Je déclare exacts les renseignements figurant dans mon dossier de candidature :

Date :

Signature :



INERIS

QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Pré-requis pour formateur ISM-ATEX Niveau 3 Mécanique

Date de l'évaluation :

Nom Prénom :
Désignation de l'entreprise :
société ou agence :
Adresse :
Pays :

Partie réservée à l'évaluateur

Résultat de l'évaluation	Totaux

Avis de l'évaluateur pour acceptation du dossier de pré-requis
à la formation de formateur ISM-ATEX N3-M

Avis favorable
Avis défavorable

Commentaires :

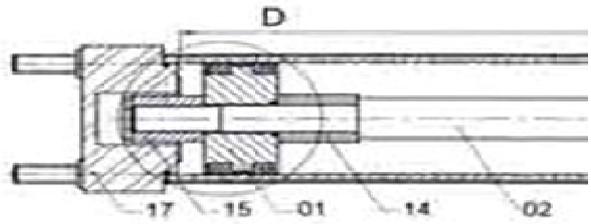
Signature de l'évaluateur

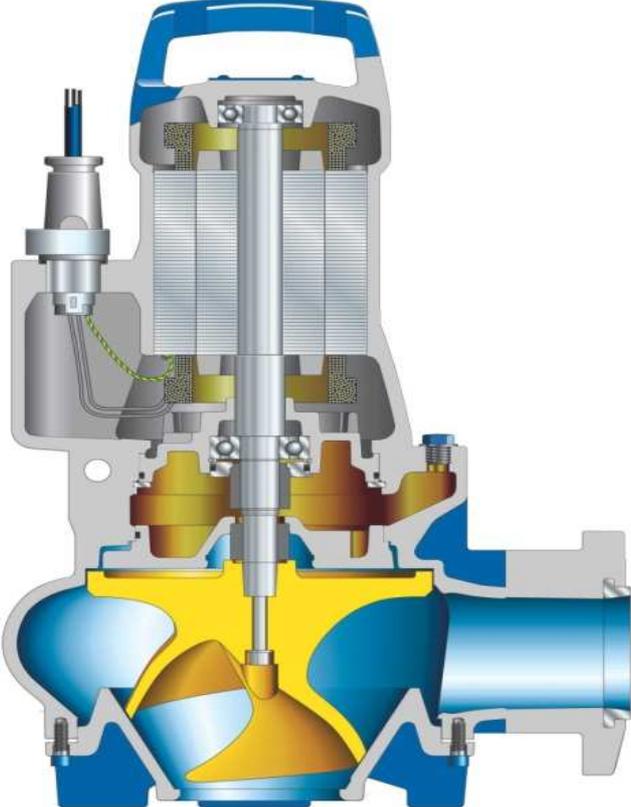
Prénom NOM :

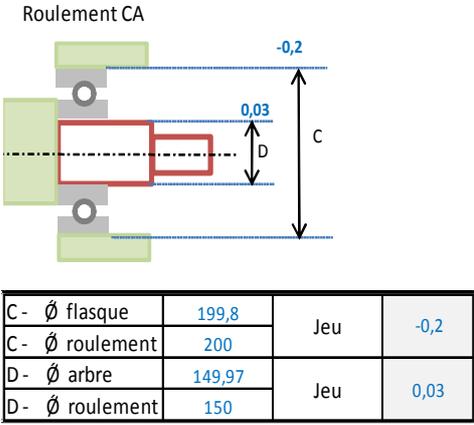
Société :

Date :

1	En zone 2, un équipement mécanique ne doit pas présenter de sources d'inflammation actives : Cochez la ou les bonne(s) réponse(s)	en fonctionnement normal uniquement	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		en fonctionnement normal et en cas de dysfonctionnements prévisibles	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		en fonctionnement normal, en cas de dysfonctionnements prévisibles et rares	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
2	Une vanne manuelle utilisée en zone ATEX :	Doit être certifiée ATEX 94/9/CE	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Ne présente pas sa source propre d'inflammation	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Est interdite en ATEX	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Doit être équipée d'un dispositif de surveillance de la température	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
3	Par quel moyen peut on réaliser une étanchéité hydraulique	Par un joint torique	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Par une garniture mécanique	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Par un jeu H7 g6	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Par une épaisseur de graisse conséquente	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
4	En zone 21, les matériels suivants peuvent-ils être installés ? (cochez les bonnes réponses)	II 1 G	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		II 2 D	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		II 3 G	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		II 2 GD	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
5	Selon le mode de protection « c » et concernant les courroies de transmissions de puissance : Cochez la ou les bonne(s) réponse(s)	Elles ne doivent pas être en mesure de générer une décharge électrostatique capable d'enflammer une ATEX	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Elles doivent être systématiquement équipées de dispositifs de surveillance de la température	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Les matériaux utilisés dans la construction des courroies ne doivent pas être combustibles et/ou ne pas entretenir ou propager de combustion	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Elles doivent être certifiée ATEX suivant la directive 94/9/CE	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

6	En plus de la température ambiante, quels phénomènes peuvent influencer et donc augmenter la température maximale de surface d'un appareil non électrique de cat 2G ?	La température du fluide process	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		La température de rayonnement d'un four se trouvant à proximité	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		La température d'un roulement ou d'une garniture mécanique vieillissant	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		L'utilisation en surcharge de l'équipement	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
7	Concernant un équipement certifié ATEX suivant le mode de protection k : Lors d'une intervention de maintenance, le technicien peut :	Réparer les joints d'étanchéité par collage	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Modifier la dimension du joint d'étanchéité	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Remplacer systématiquement les joints d'étanchéité par ceux indiqués dans la notice d'instruction	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Remplacer le joint d'étanchéité par un autre type de matière différente.	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
8	Sur le schéma ci contre (piston), repérer les joints d'étanchéités			
9	Un agitateur doit-être installé dans une ATEX zone 0 - IIA T4 : Parmi ces matériels, quels sont ceux que je peux utiliser ?	II 2 G c T5	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		II 1 G c T6	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		II 1 D IIIC T=50°C	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		II 1 G c/k T4	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
10	Une liaison équipotentielle est :	Une liaison de raccordement à des réactances de limitation de courts circuits	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Un conducteur reliant un point du conducteur neutre à une prise de terre	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Une liaison électrique mettant au même potentiel des masses ou des éléments conducteurs	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		Une liaison potentiellement dangereuse	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

11	<p>Sur cette pompe certifiée II2G c d IIB T4, identifiez sur le schéma les joints antidéflagrants.</p>		
12	<p>Un matériel antidéflagrant est :</p>	<p>Le seul mode de protection utilisable en zone 0</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
		<p>Un mode de protection pour matériel électrique évitant les étincelles incendiaires</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
		<p>Étanche au gaz</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
		<p>Conçu pour résister à une explosion interne et pour empêcher sa transmission à l'extérieur</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
13	<p>Un matériel porte le marquage INERIS 00ATEX1028 X : Parmi ces affirmations, laquelle est juste ?</p>	<p>Il est interdit pour les mines</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
		<p>Lorsqu'il est utilisé dans un assemblage, l'assemblage est automatiquement certifié</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
		<p>Il y a des conditions spéciales d'utilisation</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
		<p>C'est un composant</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
14	<p>En zone 21, les matériels suivants peuvent-ils être installés ? (cochez les bonnes réponses)</p>	<p>II 1 G</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
		<p>II 2 D</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
		<p>II 3 G</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	
		<p>II 2 GD</p> <p><input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</p>	

15	Quelle est la limite élastique d'une vis acier de classe 8:8 ?															
16	Concernant la lubrification des paliers d'une machine se trouvant en zone ATEX 1, certifiée II2G c T3, je peux :	Utiliser une huile dont la TAI (Température Auto Inflammation) est de 200°C	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
		Interrompre quelques secondes la lubrification pour prendre un échantillon d'huile	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
		Utiliser une huile dont la TAI (Température Auto Inflammation) est de 270°C	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
		Modifier le système de lubrification existant par un système plus fiable que celui du constructeur d'origine	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
17	Matériels non-électriques ATEX : Parmi les mesures ci-contre, quelles sont celles permettant d'éviter l'apparition de sources d'inflammation au niveau des paliers ?	Lignage correct de la machine	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
		Protection contre la pénétration d'eau ou de particules solides	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
		Remplacement du palier par un autre de meilleure qualité	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
		Contrôle de la présence en continu de lubrifiant ou contrôle de température	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
		Respect des intervalles de maintenance recommandés par le constructeur	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
18	<p>Sur une ligne d'arbre d'une pompe centrifuge, les relevés métrologiques suivants sont-ils corrects ? explicitez votre réponse.</p>  <table border="1" data-bbox="220 1451 694 1585"> <tr> <td>C- Ø flasque</td> <td>199,8</td> <td rowspan="2">Jeu</td> <td rowspan="2">-0,2</td> </tr> <tr> <td>C- Ø roulement</td> <td>200</td> </tr> <tr> <td>D- Ø arbre</td> <td>149,97</td> <td rowspan="2">Jeu</td> <td rowspan="2">0,03</td> </tr> <tr> <td>D- Ø roulement</td> <td>150</td> </tr> </table>	C- Ø flasque	199,8	Jeu	-0,2	C- Ø roulement	200	D- Ø arbre	149,97	Jeu	0,03	D- Ø roulement	150		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
C- Ø flasque	199,8	Jeu	-0,2													
C- Ø roulement	200															
D- Ø arbre	149,97	Jeu	0,03													
D- Ø roulement	150															
19	Que représentent les deux chiffres de l'IP d'un matériel (exemple IP54) ?	L'Index de Pression maximale (54bars)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
		L'Indice de Protection à la pénétration de corps étrangers (5) et à l'eau (4)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
		L'Indice de Protection aux chocs mécaniques (5,4 joules)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												
20	Peut-on utiliser une enveloppe en matière plastique en zone ATEX 1 afin de protéger un matériel ATEX contre les risques de projection de produit corrosif ? Si oui, quelles sont les restrictions ?		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>												



QUESTIONNAIRE PRE-REQUIS RA31

Formateur installation « ATEX - Électrique » Niveau 3-M □

Nom Prénom	:
Désignation de l'entreprise	:
société ou agence	:
adresse	:
code postal - ville	:
pays	:
Téléphone	:
Fax	:
Email	:
Dates de la session de formation	:

1. Dossier de candidature :

- Pour chaque postulant, il doit contenir :
 - Un *curriculum vitae* ;
 - Les appréciations de stage obtenues lors de 5 sessions de formation ;
(Il n'y a aucune obligation sur le(s) thème(s) et la durée de ces sessions de formations)
 - Le présent **QUESTIONNAIRE PRE-REQUIS** complété et signé
 - Le questionnaire d'évaluation technique complété et signé

Tous ces documents sont à retourner par mail à
Inscription.formation@ineris.fr

2. Pré-requis :

- Disposez-vous d'une *expérience > 2 ans et ne datant pas de plus de 5 ans* dans un domaine en rapport avec l'utilisation ou la conception ou la réalisation ou la maintenance ou le contrôle de matériels/installations non-électriques (ex : machines spéciales, machines tournantes : ventilateurs, pompes, compresseurs, réducteurs, etc.):

NON

OUI

- Disposez-vous d'une *compétence théorique et technique* dans les domaines de la mécanique industrielle

NON

OUI

- Disposez-vous d'une *expérience > 2 ans et ne datant pas de plus de 5 ans* dans un domaine en rapport avec les ATEX :

NON

OUI Merci de préciser

En tant qu'exploitant / opérateur en ATEX

Conception de matériels / installations ATEX

Réalisation de matériels / installations ATEX

Maintenance de matériels / installations ATEX

Réparation de matériels / installations ATEX

Contrôles, inspections de matériels / installations ATEX

Autres interventions dans des zones à risque d'explosion :

.....

Audits / conseil dans le domaine ATEX

Évaluation de risque ATEX

Classement de zones à risque d'explosion

Rédaction d'un DRPCE

Autres :

.....

- Avez-vous déjà suivi une formation ATEX, Si OUI, de quel niveau et de quel organisme.
(Si formation autre que ISM-ATEX, joindre l'attestation de formation avec le programme suivi)

NON

OUI

ORGANISME

DUREE DE LA FORMATION

DATE DE LA FORMATION

CERTIFICATION OBTENUE

-
- Avez-vous déjà réalisé, au minimum, 5 sessions de formation (tous domaines, en interne ou externe) :

NON

OUI

3. Comment jugez-vous votre connaissance sur les sujets suivants ?

- **Les caractéristiques spécifiques des substances inflammables vis-à-vis du risque d'explosion (IEMS, EMI, LIE, LSE, TAI, etc...)**

Aucune connaissance

Notions

Connaissances théoriques

Connaissances pratiques

Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

** merci d'expliciter votre réponse en précisant votre expérience professionnelle sur le sujet.*

- **La directive 1999/92/CE**

Aucune connaissance

Notions

Connaissances théoriques

Connaissances pratiques

Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

** merci d'expliciter votre réponse en précisant votre expérience professionnelle sur le sujet.*

▪ **La directive 2014/34/UE (anciennement 94/9/CE)**

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

** merci d'expliciter votre réponse en précisant votre expérience professionnelle sur le sujet.*

▪ **Les modes de protection pour matériels électriques :**

Mode de protection « d »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

Mode de protection « c »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

Mode de protection « k »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

Mode de protection « b »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

Mode de protection « fr »

- Aucune connaissance
- Notions
- Connaissances théoriques
- Connaissances pratiques
- Connaissances théoriques et pratiques

*Veillez expliciter votre réponse * :*

4. DECLARATION DU CANDIDAT :

La déclaration du candidat se rapporte également aux pièces du dossier de candidature fournies par le candidat.

Toute information erronée relative à la décision de recevabilité de la candidature peut entraîner le rejet de la candidature ou le retrait du certificat.

Je déclare exacts les renseignements figurant dans mon dossier de candidature :

Date :

Signature :

LA LICENCE DE MARQUE ISM-ATEX

L'INERIS dispose de l'expérience et de moyens dans le domaine de la certification de produits, matériels et de services en particulier en ATEX.

Le Licencié est un organisme de formation en entreprise et présente dans ses supports de communication des formations sur la base du référentiel Ism-ATEX. L'INERIS est propriétaire de la marque Ism-ATEX et est seul habilité à former des formateurs selon le référentiel Ism ATEX et à délivrer des certificats de compétence.

1 – OBJET

INERIS, en tant que propriétaire de la marque « Ism-ATEX », concède au Licencié qui accepte, la licence d'exploitation au titre des marques déposées suivantes :

- La marque semi-figurative déposée en France le 17 décembre 2004 et enregistrée sous le numéro 04 3 330 139 en classes 7, 9, 37 et 42

La marque de certification et logo déposée en union européenne le 12 janvier 2018 et enregistrée sous le numéro 017682469 en classes 7, 9, 37, 41 et 42

- La marque collective déposée en France le 15 septembre 2004 et enregistrée sous le numéro 04 3 312 775 en classes 7, 9, 37 et 42
- La marque collective déposée en Union européenne le 15 mars 2005 et enregistrée sous le numéro 004 339 198 en classes 7, 9, 37 et 42

2- ETENDU DES DROITS D'EXPLOITATION DE LA MARQUE

La licence de marque est consentie à titre non exclusif au profit du Licencié dans le cadre de la présentation dans ses supports de communication des formations sur la base du référentiel Ism-ATEX et la réalisation des formations correspondantes.

3 : TERRITOIRE CONCEDE

La Licence de marque est consentie et acceptée en vue de l'exploitation de cette marque par le Licencié, en France et dans l'Union Européenne à l'exception de tous autres territoires.

Le Licencié pourra demander au Concédant l'autorisation écrite de déposer la marque dans des pays dans lesquels elle n'a pas encore été déposée. Ces dépôts seront effectués par le Licencié mais au nom et pour le compte du Concédant, et aux frais du Licencié.

4- OBLIGATIONS DU LICENCIÉ

- Exploiter la marque « Ism-ATEX » de manière effective, sérieuse, loyale et continue. Consacrer tous ses efforts pour exploiter la marque au maximum de ses capacités.
- Ne pas développer des formations concurrentes avec délivrance d'attestation ou de certificats de compétence (à l'exception du schéma de certification de compétence IECEX).
- Assurer la totalité des formations telles que définies dans le référentiel aux dates et lieux qu'il souhaite et sous sa seule et entière responsabilité dans le respect du référentiel Ism-ATEX applicable.
- Informer l'INERIS de l'organisation de chaque session de formation (date, lieu, niveau de formation)
- Proposer la démarche de certification à chaque stagiaire dans ses supports commerciaux.

- Effectuer toutes les actions et démarches utiles et nécessaires en vue de sa promotion, dans des conditions optimales des services.
- Ne pas exploiter la marque qui lui est concédée sur d'autres territoires que ceux visés à l'article « Territoire concédé » ;

5- SOUS TRAITANCE

Le Licencié pourra sous-traiter la réalisation des formations sous licence définis à l'article « Objet », sous réserve qu'elle soit assurée par des formateurs certifiés par l'INERIS.

6- REDEVANCE

La redevance est applicable annuellement et calculée de la manière suivante :

Montant Redevance = Prix applicable – CAcertificat

Prix applicable : selon le nombre de formateurs dont dispose le Licencié

Nombre de Formateurs	Prix applicable HT
1	500 € HT
2	900 € HT
3	1300 € HT
4	1600 € HT
5	1850 € HT
6 et +	2000 € HT

CAcertificat : Chiffre d'affaires annuel (année n-1) des certificats émis pour le Licencié.

La redevance est nulle si :

- Le CAcertificat est supérieur au Prix applicable.
- Le Licencié a dispensé des formations uniquement en interne.

7- DUREE

Le contrat prend effet à compter de la date de signature et est conclu pour une durée de 3 ans.

Il est reconduit par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties au moins 3 mois avant son échéance. Il pourra être modifié par voie d'avenant.

8- LITIGE

Tout litige né du contrat sera soumis aux tribunaux compétents de l'Oise- France.

9- LOI APPLICABLE

Le contrat de licence de marque est régi et soumis à la loi française.